



## SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 juin 2020

### Extrait du Procès-verbal

#### **NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 15

Présents : 15

**Date de convocation : 26/05/2020**

L'an deux mille vingt et trois juin à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle communale sous la présidence de Monsieur GIRAUD Alain, Maire.

#### Présents :

**GIRAUD** Alain

**RIGET** Christian

**PEDEUX** Patrick

**RALLIER** Richard

**PERRONE** Thierry

**BOYAT** Dominique

**PEULET** Denis

**THEVENARD** Nathalie

**MARTIN** Élise

**DELORME** Méline

**MONIN** Isabelle

**BESSARD** Sébastien

**GUICHARD** Coralie

**MONIN** Alain

**GIRAUD** Guillaume

#### Excusés :

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte et **Mme THEVENARD** Nathalie est désignée secrétaire de séance.

En raison de la configuration des locaux ne permettant pas l'accueil du public dans les conditions sanitaires prévues compte tenu du contexte actuel lié au coronavirus, Monsieur le Maire propose de tenir cette réunion à huis-clos. L'ensemble du conseil approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil, qu'une décision modificative doit être prise suite à une erreur de reversions de fiscalité entre Boz et Ozan et souhaite ajouter ce point à l'ordre du jour. Les membres du conseil acceptent à l'unanimité. Cet additif sera traité en début de séance.

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU**

Le compte rendu de la séance du 25 mai 2020 est approuvé à l'unanimité

#### **DECISION MODIFICATIVE N°1**

##### [Délibération 2020N°22DE](#)

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que depuis le vote du budget primitif, le 5 mars 2020, certains la décision modificative est acceptée à l'unanimité.

#### **DELEGATIONS DE FONCTIONS ET DE SIGNATURES AUX ADJOINTS**

Le premier adjoint sera en charge les affaires à caractère technique portant sur les travaux de voirie ainsi que l'organisation du travail de l'agent communal. Il devra également s'assurer de la bonne gestion du matériel mis à disposition.

Le deuxième adjoint à l'effet d'exercer les fonctions de la gestion des bâtiments communaux.

Le troisième adjoint, se chargera de la gestion et le suivi de l'assainissement collectif et des réseaux d'eaux pluviales.

#### **INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS**

##### [Délibération 2020N°24DE](#)

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL A L'UNANIMITE,**

**DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Indemnité du maire : 26 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Indemnité du 1<sup>er</sup> adjoint : 8.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique  
Indemnités du 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> adjoint : 7.35 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

## PERSONNEL COMMUNAL

- [Autorisation de télétravail - Délibération 2020N°25DE](#)

Lors du confinement mis en place par l'arrêté ministériel du 17 mars 2020, Mme COUTURIER Laetitia a été placée en télétravail. Depuis le déconfinement, Madame COUTURIER Laetitia, alterne entre télétravail et présentiel pour l'accueil physique du public. Monsieur le Maire propose que l'instauration du télétravail soit officialisée.

**L'ORGANE DELIBERANT APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :**

**DECIDE** l'instauration du télétravail au sein de la collectivité aux conditions sus mentionnées.

- [Prime COVID - Délibération 2020N°26DE](#)

- [Devis épareuse- Délibération 2020N°27DE](#)

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, ACCEPTE** l'offre la mieux-disante, à savoir celle de BRESSE SAONE AGRI pour un montant de 13 351 € HT

Un appel d'offre sera lancé pour la vente de l'ancienne épareuse.

## QUESTIONS DIVERSES

[Croix de l'église](#) : la croix de l'église derrière le monument est en train de tombée. Au vu du danger, Sébastien Bessard, se rendra dès le jeudi 4 juin pour sécuriser les lieux et voir si une réparation est possible. Des devis seront demandés au besoin.

[Logements communaux](#) : suite à de nombreux retards de paiement d'un locataire, il convient de contacter un huissier afin de s'informer des démarches envisageables.

Concernant le logement sis 16 place du 19 mars 1962, trois devis sont étudiés concernant l'achat de parquet. Le devis de Doras est accepté pour un montant de 367.51 euros TTC.

[Poubelles](#) : certains riverains ne rentrent pas leur poubelle après ramassage. Une distribution dans les boîtes demandant leur retrait sous 24h après chaque ramassage sera faite.

[Travaux chemin des Gouilles](#) : les PV de travaux et les bons de transports aux entreprises doivent être demandés.

[Fossé communal](#) : le fossé rue des Curtils s'est affaissé. Il convient de prendre des photos pour étude au prochain Conseil.

[Clocher de l'église](#) : des devis ont été demandés. Il convient de commencer d'établir les dossiers de subventions (État, Région, Département, CCBS) pour faire les travaux l'année prochaine.

La prochaine réunion du conseil municipale est fixée au mercredi 8 juillet 2020 à 20h30 et se déroulera à huis-clos si les mesures sanitaires restent inchangées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 22h35

Affiché le 5 juin 2020,